

Appel à projets du programme de coopération transfrontalière INTERREG V A Grande Région

Dans le cadre de la période de programmation 2014-2020, les Autorités Partenaires de l'espace « Grande Région » ont travaillé de concert à l'élaboration du programme de coopération INTERREG VA Grande Région.

Cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour une enveloppe de plus de 131 M€ (hors Assistance Technique), le Programme soutiendra aussi bien des projets de proximité que des actions d'envergure à l'échelle du territoire de la Grande Région, dans le cadre de 4 axes prioritaires :

- Axe 1 : Poursuivre le développement d'un marché du travail intégré en soutenant l'éducation, la formation et en facilitant la mobilité physique
- Axe 2 : Assurer un développement respectueux de l'environnement et du cadre de vie
- Axe 3 : Améliorer les conditions de vie
- Axe 4 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité de la Grande Région

La stratégie du programme est construite autour d'un triptyque « emploi / développement territorial / économie » qui place le soutien à l'emploi sur le marché du travail grand-régional au cœur des priorités. Ce soutien à l'emploi passera par le financement de projets concertés d'éducation, de formation et par la levée des freins à la mobilité physique des travailleurs et des apprenants.

Le renforcement du marché du travail intégré devra s'accompagner de mesures visant à permettre un développement équilibré du territoire grand-régional. La protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, l'amélioration de de l'offre concertée en matière de gestion des ressources, de services de santé ou de services sociaux seront ainsi de nature à assurer un développement respectueux de l'environnement et à améliorer les conditions de vie des habitants de la Grande Région.

Enfin, il conviendra bien évidemment de poursuivre les efforts visant à structurer le territoire grand-régional afin de renforcer sa compétitivité et son attractivité. Il s'agira ainsi d'améliorer le potentiel académique et développer des synergies entre les centres de recherche et le tissu économique, en faisant de l'innovation le cœur du développement économique de la Grande Région. Cet axe de progrès renforcera les entreprises du territoire et pourra leur permettre de consolider leur présence sur les marchés internationaux.

Les Autorités Partenaires du programme ont choisi de lancer un premier appel à projets, couvrant l'ensemble des axes du programme. Le dépôt formel des candidatures (sous forme de fiches synthétiques à envoyer à l'adresse info@interreg-gr.lu) se fera, sous forme électronique, **du 4 janvier 2016 à 00h00 au 5 février 2016 à 23h59**. Cette étape, dite « go/no go » est la première du processus de sélection des projets. A l'issue de celle-ci, l'autorité de gestion du programme vous donnera un « go » si les Autorités Partenaires estiment que votre projet correspond aux objectifs du programme et peut, dès lors, donner lieu à une demande complète de cofinancement. Dans le cas contraire, un « no go » vous sera notifié. Dans ce cas, vous pourrez retravailler votre projet et votre candidature pour soumission à un appel à projets ultérieur.

Les projets sélectionnés à l'issue de la procédure pourront recevoir un cofinancement FEDER maximum de 60%. Cette décision sera prise par le Comité de sélection du programme, au sein duquel siègent les Autorités Partenaires.

Les documents relatifs à ce premier appel à projets peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://europe-en-lorraine.eu/>

- Le calendrier de l'appel à projets,
- Le modèle de fiche synthétique à utiliser : le formulaire PDF est configuré pour l'inscription d'un maximum de cinq partenaires de projets et de six actions du projet. Si votre projet compte davantage de partenaires et/ou d'actions, merci de bien vouloir renseigner les partenaires supplémentaires ainsi que les données relatives à leur budget et / ou les actions supplémentaires dans le second formulaire PDF prévu à cet effet.
- La version du programme de coopération (actuellement en cours d'approbation par la Commission européenne et qui peut donc encore faire l'objet de modifications mineures) à prendre en compte,
- Les grands principes relatifs aux dépenses éligibles.

Une des nouveautés du Programme consistera dans la mise en place d'une animation délocalisée, sous la forme de « points de contact », qui permettra aux bénéficiaires potentiels d'être accompagnés dans leur recherche de financement et de coopération, dans la construction de partenariats, dans le montage de leur projet, dans la rédaction de la demande de concours FEDER, etc. L'instruction des demandes sera réalisée par l'Autorité de gestion du programme (le GECT « Autorité de gestion Programme INTERREG VA Grande Région », présidé par le Conseil Régional de Lorraine et dont le second membre est le Grand Duché du Luxembourg).

Lorsqu'ils seront formellement constitués, ces Points de contact seront vos interlocuteurs privilégiés au cours de cette première étape. Dans l'attente, vous pouvez vous adresser aux Autorités Partenaires du programme :

Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Grand-Duché de Luxembourg

Département de l'aménagement du territoire

Mme Manon LENERS

4, place de l'Europe

L-1499 LUXEMBOURG

+352 2478 6946

Manon.Leners@mat.etat.lu

Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles

Mme Stéphanie DUPUIS

Directrice de l'équipe technique de Libramont

Grand' Rue 1

B-6800 Libramont

+32 (0) 61 50 81 81

interreg.libramont@skynet.be

Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft

Fachbereich Außenbeziehungen und Regionalentwicklung

Herr Roger ERKENS

Sachbearbeiter

Gospertstr.1

B-4700 EUPEN

+32 87 789 620

roger.erkens@dgov.be

Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Energie und Verkehr des Saarlandes

Herr Karl Richard ANTES
Franz-Josef-Röder-Str. 17
D-66119 SAARBRÜCKEN
+49 681 501 4141
k.antes@wirtschaft.saarland.de

Ministerium für Wirtschaft, Klimaschutz, Energie und Landesplanung Rheinland-Pfalz

Frau Cordula WIEMERS
Stiftsstr. 9
D-55116 Mainz
+49 6131 16-2257
cordula.wiemers@mwkel.rlp.de

Préfecture de la Région Lorraine SGAR - Département Europe

M. Jean-Marc PHILIPPE
9, place de la Préfecture
BP 71014
F-57034 METZ Cedex 1
+33 3 87 17 96 86/-17 96 91/- 17 96 77
jean-marc.philippe@lorraine.pref.gouv.fr

Conseil régional de Lorraine

Pôle Europe – Secteur Coopération transfrontalière
M. Etienne MULLER
Directeur du secteur Coopération transfrontalière
Place Gabriel Hocquard
F-57036 METZ Cedex 1
+33 3 87 33 61 74
etienne.muller@lorraine.eu

Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Mme Isabelle ARTS
Responsable Mission Prospective Territoriale et Grands Projets
48 Esplanade Jacques Baudot
54035 NANCY Cedex
Tél : 03.83.94.56.96 Fax : 03.83.94.53.00
iarts@departement54.fr

Conseil Départemental de la Meuse

Mme Elodie HERTEMENT
Chargée de mission Europe et Ingénierie de financement de projets
Département de la Meuse – Service Affaires européennes et politiques contractuelles
Place Pierre François Gossin – BP 50514
F-55012 BAR-LE-DUC Cedex
Tél. : +33 3.29.45.77.56
elodie.hertement@meuse.fr

Conseil Départemental de la Moselle

M. Thomas BECK
Chargé de mission D.D.E.C.A.
1, rue du Pont Moreau
F-57036 METZ Cedex 1
+33 3 8737 57 05
thomas.beck@moselle.fr